



- **Programme de mobilité pour études FREE MOVER (ou *Etudiant visitant*)** –

N.B: les informations relatives à ce programme sont diffusées auprès des étudiants lors de la réunion d'information de mobilité à l'international qui se tient chaque année en octobre ou novembre à l'UDC

■ **Ce programme vise 2 types d'étudiants :**

- ceux qui sont déjà partis en programme Erasmus et qui souhaitent repartir dans une université étrangère avec laquelle l'UDC a un partenariat Erasmus
- ceux qui souhaitent partir étudier dans une Université à l'international avec laquelle nous n'avons aucun partenariat (ou pas de partenariat dans la filière concernée), et ce dans les zones Europe et hors Europe

■ **Principe du programme :**

L'étudiant fait une recherche sur les universités étrangères qui proposent une formation se rapprochant au maximum de la filière dans laquelle il est inscrit à l'UDC.

Il appartient à l'étudiant de réaliser l'ensemble des démarches auprès de l'Université dans laquelle il souhaite effectuer une mobilité d'études.

S'il trouve une université dispensant des cours adaptés au programme de sa filière à l'UDC, il doit :

- demander à l'Université étrangère si elle accepte les étudiants dans le cadre du programme Free Mover et à combien s'élèvent les frais d'inscription
- prendre contact avec le coordinateur à l'UDC pour lui parler de son projet d'études à l'étranger afin d'avoir son autorisation et lui faire signer le plan d'études.

Le principe est le même que pour le programme Erasmus. L'étudiant suit les cours et passe les examens à l'étranger. A la fin du séjour, le coordinateur convertit ses notes et l'étudiant obtient un diplôme de l'UDC.

La seule différence est que l'étudiant paie 2 fois les frais d'inscription, à l'UDC (comme les étudiants Erasmus et Crepuq) et à l'université d'accueil. Les frais d'inscription seront moins élevés si l'étudiant s'inscrit à l'étranger en tant que Free Mover, que s'il s'inscrivait directement dans l'université étrangère en tant qu'étudiant étranger.

En général les frais d'inscription à l'étranger dépendent souvent du nombre de cours (et donc de crédits) que l'étudiant souhaite suivre.

■ **Retrait du dossier Free Mover:**

Après accord du coordinateur à l'UDC et de l'université d'accueil, l'étudiant doit retirer un dossier Free Mover au BRI. Une fois le dossier complété, l'étudiant devra le remettre au BRI et retirer à ce même endroit le dossier de bourse de mobilité (voir ci-après).



■ **Bourses de mobilité à l'international dans le cadre du programme Free Mover:**

- Les bourses de mobilité existantes:

Bourse de mobilité de la CTC (si non boursier sur Critères sociaux du CROUS) **ou** du MESR (si boursier sur critères sociaux du CROUS) : **400 € /mois.**

NB: si l'étudiant perçoit une bourse sur critères sociaux du CROUS, il la conserve et la cumule avec la bourse du MESR.

- Calendrier pour le dépôt des dossiers de demande de bourse:

Départ 1^{er} Sem ou année : dossier de bourse de mobilité **à rendre complet au BRI avant le 1^{er} juin, et 15 jours avant le CEVU choisi (voir ci-dessous).**

Départ au 2nd Sem : dossier de bourse de mobilité **à rendre complet au BRI avant le 1^{er} novembre, et 15 jours avant le CEVU choisi (voir ci-dessous).**

Tout dossier remis en dehors de ces périodes entraînera un allongement du délai d'attribution des bourses CTC et MESR (et donc de paiement) qui seront renvoyées devant la prochaine commission du CEVU.

Pour information, les CEVU (Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire) se tiennent généralement fin septembre, fin novembre, fin janvier, début avril et fin juin.